

PROJET PEDAGOGIQUE 2021 - 2022

Préambule

L'école de musique et de danse Accordances — Syrenor propose sur son territoire une offre différenciée d'accès à la pratique artistique, en particulier musicale et chorégraphique. Cette offre tournée principalement vers les habitants de notre territoire se décline, selon les âges et les objectifs des élèves, en propositions de sensibilisation, d'éveil et d'apprentissage, mais aussi de diffusion, de stages et d'accompagnement des pratiques amateurs.

L'un des principaux objectifs de tous ces cursus est que l'élève soit, le plus tôt possible, en tant que musicien et/ou danseur, « sur les planches » en situation de partage au milieu d'autres musiciens et/ou danseurs avec un public.

Un autre objectif important de notre école de musique et de danse est de transmettre un patrimoine ; des esthétiques les plus anciennes jusqu'à celles qui nous sont contemporaines,

La pratique artistique procure un plaisir indéniable qu'il est difficile de décrire tant qu'on ne l'a pas expérimenté soi-même. L'apprentissage de la musique et/ou de la danse ouvre des perspectives de découverte d'univers sonores et visuels très différents. Il implique curiosité, constance et attention dans le jeu et le travail : c'est une éducation totale de rare humain touchant toutes les dimensions : corporelles, psychiques et mentales, dans une mise en œuvre partagée et collective.

Les présentes orientations s'appuient sur les réflexions et la volonté de l'équipe enseignante, mais aussi sur les textes cadres du Ministère de la Culture (le schéma d'orientation pédagogique musique, le schéma d'orientation pédagogique danse et sur la charte de l'enseignement artistique spécialisé).

PETITE ENFANCE

A partir de 6 mois et jusqu'à 3 ans environ

Soucieuse de compléter dès le plus jeune âge l'éducation des enfants, l'école de musique et de danse Accordances — Syrenor propose des activités régulières tout au long de l'année scolaire pour toucher les jeunes enfants de 6 mois à 3 ans environ.

Deux intervenantes spécialisées dans cette tranche d'âge particulière, accompagnent le développement du tout-petit et son ouverture au monde grâce à l'éveil artistique en général. L'une opère plus particulièrement en musique, l'autre pour l'expression corporelle.

Trois types d'interventions sont possibles.

Sur notre territoire, haltes garderies, multi-accueils et crèches associatives peuvent bénéficier de ces activités en présence des éducatrices de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture. Les séances s'organisent toutes les deux semaines avec pour objectif de développer des facultés auditives, psychomotrices et sociales principalement grâce à l'écoute, aux comptines, à l'expression corporelle et aux jeux de doigts.

L'intervenante essaie, dans la mesure du possible, de proposer un contenu correspondant aux thèmes retenus par les différentes structures d'accueil (les saisons, les animaux, les fêtes, celui de la semaine nationale de la petite enfance...). Ces séances ont lieu en matinée.

Dans les médiathèques, des petits spectacles musicaux bâtis autour de livres à destination des plus jeunes sont proposés aux assistantes maternelles avec les enfants qu'elles gardent. Après le spectacle, des manipulations d'objets sonores sont proposées aux jeunes enfants. L'inscription des assistantes maternelles à ces séances se fait par l'intermédiaire de la coordination du réseau des médiathèques et, pour la commune de Pacé, directement par sa médiathèque. Ces spectacles ont lieu en matinée et pourront se réaliser également, selon la disponibilité de l'intervenante, toujours dans les médiathèques, mais en présence des parents avec leurs jeunes enfants à des moments pertinents.

MUSIQUE A L'ECOLE

Du CP au CM2

Dans le cadre d'une convention avec le Département d'Ille et Vilaine, l'école de musique et de danse Accordances — Syrenor est chargée de développer des actions musicales sur le temps scolaire au sein des établissements de l'enseignement du premier degré public et privé. Ces actions s'inscrivent dans une démarche précise d'élaboration, de validation, de suivi et d'évaluation tout au long de l'année scolaire en partenariat avec les instances dédiées de l'Education nationale et de la Direction Diocésaines de l'Enseignement Catholique.

A l'initiative des professeurs des écoles, le professeur coordinateur et les musiciens intervenants en milieu scolaire sont sollicités en tout début d'année scolaire pour monter une action croisant des aspects musicaux avec une ou plusieurs autres disciplines du programme de l'Education nationale. Le musicien intervenant en milieu scolaire apporte des éléments techniques qui lui sont propres ; le professeur des écoles garde la maîtrise pédagogique de l'action. Ces projets musicaux sont validés par une commission locale d'évaluation qui accorde un certain nombre de séances dans l'année scolaire ainsi que des temps de concertation. Les projets ainsi validés se déroulent la plupart du temps tous les quinze jours, selon le souhait de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription. Les projets de cycle et/ou école sont encouragés. Les projets musicaux sont co-pilotes par le musicien intervenant et le professeur des écoles (et l'équipe pédagogique).

Voici quelques activités musicales possibles durant ces actions

- des activités vocales (maîtrise de la voix et de la respiration, jeux vocaux, travail d'explorations vocales...)
- des activités d'écoute (reconnaissance d'instruments, de formes, d'ensembles, découvertes d'esthétiques variées, de compositeurs...)
- des activités instrumentales (geste instrumental, construction d'instruments...)
- des activités corporelles (découverte du corps et de ses possibilités d'expressions et de perceptions, utilisation du corps comme instrument...)
- des activités de créations (création sonore et instrumentales, créations vocales et rythmiques, improvisations...).

Ces actions musicales peuvent éventuellement se conclure par une représentation en interne ou en public.

Les professeurs de l'école de musique et de danse Accordances — Syrenor peuvent, de façon ponctuelle, accompagner les musiciens intervenants dans ces projets pour apporter des compétences plus spécifiques.

Le temps de représentation peut être le lieu d'une participation d'élèves (musiciens et/ou danseurs) de l'école de musique et de danse Accordances — Syrenor si ce spectacle est programme en dehors du temps scolaire.

L'école de musique et de danse Accordances — Syrenor intervient dans les écoles primaires élémentaires des cinq communes appartenant à la compétence « Enseignement culturel » du Syrenor. Suivant les années, l'école de musique et de danse Accordances Syrenor peut aussi intervenir sur d'autres communes qui s'entendent par convention avec le Syrenor.

EVEIL

A partir de la moyenne section

Les enfants sont sensibilisés à la musique, à la danse et aux arts plastiques (pour l'éveil sensoriel!) avec un parcours adapté à chaque tranche d'âge. C'est une phase d'éveil au monde sonore, l'espace et à la prise de conscience de son corps avec des jeux vocaux, des expérimentations instrumentales, une exploration rythmique, de l'écoute musicale, la découverte des différents sens, ainsi qu'un développement de la créativité et de l'imagination.

- **Eveil sensoriel** Découverte sensorielle des arts (musique, expression corporelle, arts plastiques)

Ouvert aux enfants des classes de moyenne section

Effectifs : 6 minimum, 10 maximum — Durée hebdomadaire : 45 minutes

- **Eveil musical** Découverte du langage musical

Ouvert aux enfants des classes de grande section et CP (si première année d'éveil) Effectifs : 6 minimum, 12 maximum - Durée hebdomadaire : 45 minutes

- **Initiation au violon** Découverte du violon et de ses modes de jeux

Ouvert aux enfants des classes de grande section et CP Effectifs :

4 minimums, 6 maximums

Durée hebdomadaire : de 30 à 45 minutes selon l'effectif Les instruments sont prêtés par l'école

- **Initiation à la harpe** Découverte de la harpe et de ses modes de jeux

Ouvert aux enfants des classes de grande section et CP Effectifs : 4

élèves

Durée hebdomadaire : 45 minutes.

DECOUVERTE INSTRUMENTALE

CEI (éventuellement CP)

La découverte instrumentale propose une sensibilisation à la musique avec une utilisation succincte d'instruments de musique, Il permet à des élèves ne sachant pas quel instrument apprendre, d'opérer un choix avec plus de certitude. Il est limité à une seule année.

Découverte instrumentale *Découverte et manipulation des différents instruments proposés à l'école de musique et de danse : les cordes (frottées et pincées), les vents et les percussions.*

Ouvert aux enfants des classes de CEI, éventuellement de CP, s'ils ont suivi l'éveil musical en grande section.

Effectifs : 6 minimum, 8 maximum — Durée hebdomadaire : 1 heure

Cursus de l'enseignement spécialisé « *Musique* »

CYCLE DEBUTANT

À partir du CEI (éventuellement CP)

Le contenu et la démarche de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, l'ébauche de l'expression musicale et d'une culture musicale. Ils mettent en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances.

Initiation

Les deux premières années du cycle débutant offrent deux moments de formation : celui de formation instrumentale et celui de pratique collective (orchestre et culture musicale).

Pratique collective — Orchestre

L'objectif des élèves-musiciens est de jouer en orchestre; cette pratique collective est donc incontournable à l'école de musique et de danse Accordances — Syrenor dès la première année. Différents ensembles sont proposés selon l'instrument et le niveau de l'élève.

Culture musicale

La fréquence des cours est hebdomadaire et tous les cours sont collectifs. Les élèves prennent conscience des perceptions auditives : le travail est orienté vers l'audition interne, la mémorisation, l'explication des perceptions (comprendre, nommer, figurer; noter..), le chant, la découverte des différentes esthétiques musicales grâce à une diversité des écoutes et des pratiques : improvisation, invention.

Formation instrumentale

La fréquence des cours est hebdomadaire. Les cours instrumentaux sont collectifs (trois élèves en une heure) ; selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument pourra adapter l'organisation pour une période donnée.

Organisation du cycle

Durant les deux premières années du cycle débutant, l'élève a deux cours hebdomadaires : un instrumental, l'autre de pratique collective (orchestre et culture musicale).

1^{ère} année :

- Orchestre et culture musicale : 1h15
- Formation instrumentale : 3 élèves en 1 heure

2^{ème} année :

- Orchestre et culture musicale : 1h15
- Formation instrumentale : 3 élèves en 1 heure

A partir de la troisième année, les élèves ont trois cours hebdomadaires : un instrumental, un d'orchestre et un de culture musicale.

3^{ème} et 4^{ème} année :

- Orchestre : 1h
- Culture musicale : 1h15
- Formation instrumentale : 3 élèves en 1 heure

A la fin de la quatrième année et si le professeur d'instrument la juge appropriée, une évaluation instrumentale interne à lieu pour déterminer si l'élève pourra bénéficier d'une heure de cours instrumental collectif (2 élèves) pour la dernière année du cycle débutant.

5^{ème} année :

- Orchestre: 1h
- Culture musicale: 1h15
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

La durée du cycle peut être raccourcie ou rallongée selon la progression de l'élève.

Evaluations

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à une satisfaction et à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle, elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève, que ce soit en orchestre, en formation instrumentale et en culture musicale. Des appréciations sur l'évolution des apprentissages des élèves sont envoyées aux parents deux fois par an.

Pour l'orchestre, le professeur chargé de sa direction propose le changement d'orchestre selon le niveau et la motivation de l'élève. Dans une même catégorie d'orchestres (cordes, harmonie, jazz, guitare, harpe...), le ou les professeurs chargés de leur direction s'entendent pour une répartition équilibrée des effectifs.

Pour instrument, à la fin du cycle débutant, une évaluation avec un jury spécialiste de l'instrument est organisée dans chaque discipline instrumentale. L'admission à poursuivre sa formation instrumentale dans le cycle supérieur déclenche l'inscription pour l'élève en cycle d'approfondissement.

Pour la culture musicale, le professeur détermine en fonction de l'évaluation continue le passage dans le cycle supérieur.

CYCLE D'APPROFONDISSEMENT

Il s'agit durant ce cycle d'approfondissement de s'approprier un ou plusieurs langages musicaux afin de jouer le plus souvent en public avec une relative autonomie. Cela implique également une meilleure connaissance culturelle et historique des répertoires de musiques occidentales et du monde avec de possibles références à d'autres domaines artistiques (littérature, peinture, danse, cinéma, théâtre, etc...). L'école de musique et de danse Accordances — Syrenor sera attentive aux souhaits formules par certain élèves de s'orienter davantage vers une esthétique particulière.

Toutes ces orientations possibles débouchent sur le brevet de fin du cycle d'approfondissement.

Plusieurs orientations sont possibles en cycle d'approfondissement :

- le parcours diplômant,
- le parcours dominant instrumental diplômant,
- le parcours Jazz-Musiques actuelles amplifiées.

Le parcours diplômant

Pratique collective — Orchestre

L'objectif des élèves-musiciens est de jouer en orchestre ; cette pratique collective est donc incontournable à l'école de musique et de danse, Accordances — Syrenor dans tous les parcours et cycles. Différents ensembles sont proposés selon l'instrument et le niveau de l'élève.

Culture musicale

La fréquence des cours est hebdomadaire et tous les cours sont collectifs. Différents modules seront proposés aux élèves en début d'année. Chaque module durera minimum un trimestre (sauf celui de préparation à l'épreuve facultative du baccalauréat). Le module de culture musicale doit obligatoirement être suivi chaque année.

Formation instrumentale

La fréquence des cours est hebdomadaire. Les cours instrumentaux sont collectifs (deux élèves en une heure) ; selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument pourra adapter l'organisation pour une période donnée.

Organisation du cycle

1^{ère} année :

- Orchestre : 1h30
- Culture musicale : 1h
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

2^{ème} année :

- Orchestre : 1h30
- Culture musicale : 1h
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

3^{ème} année :

- Orchestre : 1h30
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

4^{ème} année :

- Orchestre : 1h30
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

Culture Musicale

La culture musicale est organisée dans le cycle d'approfondissement uniquement pour les deux premières années. Son organisation se décline en différents modules d'une durée minimum d'un trimestre chacun. Le module s'intitulant « Culture Musicale » doit obligatoirement être suivi au moins une fois par an pendant ces deux années. Les autres sont laissés au libre choix de l'élève, sachant qu'un module ne pourra pas être choisi plus de deux fois durant ces deux années. La fréquence des cours est hebdomadaire et tous les cours sont collectifs.

Modules trimestriels :

- Histoire musicale
- Rythmes et percussions
- Atelier MAO
- Analyse musicale
- Initiation à l'harmonie au clavier

Modules annuels :

- Culture musicale Jazz et musiques actuelles
- Préparation à l'épreuve facultative du baccalauréat (28 heures dans l'année)

Ponctuellement, il sera proposé à l'élève un cours de Déchiffrage Instrumental à raison de 15 minutes par semaine sur une période maximum de six semaines.

Evaluation

L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle, elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève, que ce soit en orchestre, en formation instrumentale et en culture musicale. Des appréciations sur l'évolution des apprentissages des élèves sont envoyées aux parents deux fois par an.

Pour l'instrument, à la fin du cycle d'approfondissement, une évaluation avec un jury spécialiste de l'instrument est organisée dans chaque discipline instrumentale. La validation de la fin du deuxième cycle instrumental, la participation à l'orchestre et l'achèvement de tous les modules de culture musicale déclenche l'obtention du brevet de fin de 2^{ème} cycle.

Option Dominante Instrumentale

Cette option Dominante instrumentale est consacrée à un approfondissement de la pratique instrumentale au travers de la musique de chambre et de l'orchestre. Un temps plus conséquent est alors nécessaire pour mener à bien cet objectif.

Ouvert à partir de troisième année du cycle d'approfondissement et avec une demande motivée adressée par l'élève à l'école de musique et de danse. La fréquence des cours est hebdomadaire. Les cours instrumentaux sont individuels. Selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument peut regrouper deux élèves pour une période donnée.

- Formation instrumentale : 45 minutes

- Orchestre : 1h30

- Musique de chambre : 45 minutes

Les groupes de musique de chambre se produisent en public lors des manifestations de l'école de musique et de danse.

Une évaluation devant un jury extérieur a lieu tous les ans pour déterminer l'opportunité de poursuivre dans ce parcours et la motivation de l'élève. Au bout de deux années dans ce parcours, l'élève peut présenter l'évaluation de fin du cycle d'approfondissement.

Pour l'option « Dominante Instrumentale », la musique de chambre est évaluée lors des concerts.

Cycle d'approfondissement - Jazz-Musiques actuelles amplifiées

Ce parcours s'adresse aux élèves ayant un souhait fort de mieux connaître la pratique et le langage du jazz et/ou des musiques actuelles amplifiées. Pour cela il faut que l'élève valide le cycle débutant. Si un élève ne l'a pas encore fini et qu'il présente une forte motivation pour l'une ou l'autre de ces esthétiques, le directeur et les professeurs concernés pourront déroger à cette règle après avoir évalué sa motivation et si l'élève est âgé de 12 ans au minimum.

Durant tout le cycle d'approfondissement, dont la durée moyenne est de quatre ans, les élèves ont trois tours hebdomadaires : un instrumental, un d'orchestre et un de culture musicale.

- Orchestre 1h

Il y a plusieurs ensembles de jazz correspondant aux différents niveaux des élèves. Il y a un ou deux ensembles de musiques actuelles selon les niveaux et les effectifs.

- Culture musicale : 1h

Un cours sera orienté davantage vers la rythmique, un autre mélodique. Les deux auront lieu le même jour à la même heure. Durant l'année, les élèves tourneront de l'un à l'autre, afin de bénéficier de la diversité des approches complémentaires. Ce cours, faisant toujours appel à la pratique instrumentale, est commun aux deux esthétiques : jazz et musiques actuelles.

- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

Les tours instrumentaux sont collectifs (deux élèves en une heure) et sont repartis en cinq disciplines élargies : voix, vents, claviers, guitares (électriques et basses) et batterie.

Selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument pourra adapter l'organisation pour une période donnée.

La durée du cycle peut être raccourcie ou rallongée selon la progression de l'élève.

Atelier M.A.O

Pour les élèves inscrits dans ce parcours Jazz - Musiques actuelles amplifiées, un atelier M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur) leur sera proposé. Il s'agit d'appréhender un logiciel et de permettre l'approche de l'arrangement, de l'instrumentation et de la création, mais également de s'initier à la sonorisation. Les élèves pourront travailler chez eux avec des logiciels libres téléchargeables. Cet atelier durera une heure par semaine.

Si cet atelier M.A.O est inclus dans le cycle d'approfondissement - Jazz-Musiques actuelles amplifiées, il est ouvert également à tous les élèves de l'école de musique et de danse à partir de 12 ans en tant que module et en tant que pratique collective seule.

PRATIQUES AMATEURS PERSONNALISEES

Ces pratiques amateurs personnalisés s'adressent aux musiciens adultes expérimentés ou débutants, et aux musiciens adolescents expérimentés.

Ces pratiques se déclinent de multiples façons selon le souhait des élèves.

Adultes débutants

- Formation instrumentale (sans évaluation finale) : deux élèves en 1 heure
- Pratique collective : de 1h à 1h30 (orchestre, ensemble de classe, jazz, musique ancienne, musique actuelle, musique de chambre, chorale).
- Culture musicale : 1h15

Adultes et adolescents expérimentés

- Formation instrumentale (sans évaluation finale) : trois élèves en 1 heure
deux élèves en 1 heure
45 minutes (option Dominante Instrumentale).
- Pratique collective : de 1h à 1h30 (orchestre, ensemble de classe, jazz, musique ancienne, musique actuelle, musique de chambre, chorale).

L'intégration d'un élève en musique de chambre est subordonnée à son niveau et à la place disponible.

Chant

- Formation vocale (sans évaluation finale) : trois élèves en 1 heure
deux élèves en 1 heure

Musique traditionnelle

- Formation instrumentale (sans évaluation finale) : trois élèves en 1 heure
deux élèves en 1 heure

Pratique collective seule

Pour les chanteurs ou les musiciens qui souhaitent pratiquer le chant en ensemble ou leur instrument en orchestre et en fonction du niveau requis.

- Pratique collective : de 1h à 1h30
- L'intégration d'un élève en musique de chambre est subordonnée à son niveau et à la place disponible.

Cursus de l'enseignement spécialisé « Danse »

L'école de musique et de danse, soucieuse d'adapter son enseignement à l'âge et au développement morphologique des élèves, propose dans un premier temps un éveil et une initiation à la danse

A partir du 1^{er} cycle, l'école de musique et de danse propose à ses élèves trois disciplines chorégraphiques : classique, contemporaine et modern jazz. Le second cycle et le cours d'approfondissement poursuivent ces pratiques et enseignements.

Les cours sont hebdomadaires et collectifs. Des appréciations sur l'évolution des apprentissages des élèves sont envoyées aux parents deux fois par an.

Eveil et Initiation à la danse

de la grande section au CE1

Durant la phase d'éveil, on visera à explorer de façon ludique le temps et l'espace, à développer l'équilibre, la coordination motrice, la créativité et la sensibilité artistique.

Pendant celle de l'initiation, on cherchera à mieux prendre conscience de son corps, à l'écouter, développer le plaisir et la sensibilité artistique, à expérimenter la relation aux autres.

Eveil à la danse : ouvert aux élèves des classes de grande section et de CP —

Effectifs : 6 minimums, 16 maximums —

Durée hebdomadaire : 45 minutes

Initiation à la danse : ouvert aux élèves des classes de CP et CE1.

Si l'élève a déjà fait de l'éveil à la danse, il ne suivra qu'une année en initiation à la danse.

Effectifs : 6 minimums, 16 maximums —

Durée hebdomadaire : 1 heure

1^{er} cycle Classique, contemporain et modern jazz

du CE2 au CM2

Durant ce cycle, on cherchera à approfondir la structuration corporelle et l'expression artistique, acquérir des mouvements techniques de base et à mémoriser des enchaînements chorégraphiques.

A partir du 1^{er} cycle, les cours de danse s'exercent par disciplines : contemporaine, classique et modern jazz.

Ils sont ouverts aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2. Le cycle s'organise, dans chaque spécialité, en trois années successives en fonction des effectifs.

Effectifs : 6 minimums, 16 maximums

Durée hebdomadaire : 1 heure 15

2^{ème} cycle Classique, contemporain et moderne jazz

de la 6^{ème} à la 4^{ème}

Durant ce cycle, les élèves sont amenés progressivement à reconnaître la danse comme un langage artistique à part entière.

Ils sont ouverts aux élèves des classes de sixième, cinquième et quatrième. Le cycle s'organise, dans chaque spécialité, en trois années successives en fonction des effectifs.

Effectifs : 6 minimums, 16 maximums

Durée hebdomadaire : 1 heure 30 pour la danse classique et contemporaine

Approfondissement Classique, contemporain et modern jazz

3^{ème} lycée et supérieur

Grâce à un renforcement de leur technique et de leur endurance physique, les élèves seront à même de s'exprimer tant seul qu'au sein d'un groupe avec davantage d'autonomie.

Ce cours est ouvert aux élèves des classes de troisième, du lycée et du supérieur. Il regroupe l'ensemble des élèves d'une même discipline, sauf si l'effectif nécessite l'ouverture d'un second cours.

Effectifs : 6 minimums, 16 maximums

Durée hebdomadaire : 1 heure 30

Danse Adulte Classique et modern jazz

L'école de musique et de danse Accordances — Syrenor propose également des cours de danse classique et modern jazz pour les adultes, débutants ou ayant déjà pratiqués. Ces cours peuvent avoir lieu sur la période scolaire.

Effectifs : 6 minimums, 16 maximums

Durée hebdomadaire : 1 heure 15